



COMMUNIQUE

La loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ([art. L.125-1 à L. 125-6 du Code des assurances](#)) a pour objectif d'indemniser les victimes de catastrophes naturelles en se fondant sur le principe de la solidarité nationale.

La sécheresse/réhydratation des sols faisant partie des événements naturels couverts par la garantie catastrophes naturelles, vous avez la possibilité de demander en Mairie la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si vous avez été victime de dommages provoqués par la sécheresse prolongée de cette année 2025, vous êtes invité à adresser un courrier à la Mairie, de préférence par Mél, avant le 10/12/2025.

ATTENTION : Aucune décision n'a été notifiée à ce jour à la Mairie concernant la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse/réhydratation des sols déposée pour l'été 2025.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>

Proposition de lettre à adresser à Monsieur le Maire à reproduire et à signer

Nom et prénom : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Adresse : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Téléphones (portable et fixe) : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mail : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Lieu, date

Monsieur le Maire,

En ma qualité de propriétaire, situé dans le ressort de votre commune, (préciser l'adresse...), j'ai le regret de vous informer que je suis victime de dommages provoqués par la sécheresse prolongée : (préciser les dommages, leurs emplacements, la date à compter de laquelle les dégâts sont survenus et si le phénomène se poursuit, éventuellement joindre des photographies).

Pour me permettre de me faire indemniser par mon assureur « dommages » au titre de la garantie « catastrophe naturelle », je vous serais obligé de bien vouloir demander auprès de Madame la Préfète la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ma demande et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Nom, Prénom, signature

Mairie, Place de la Mairie, 32310 SAINT-PUY

Accueil : lundi 13h30/17h30, mardi, jeudi, vendredi 9h/12h30, l'après-midi sur rendez-vous

Tel : 05 62 28 55 09 Mail : accueil.mairie@saint-puy.fr Site : www.saintpuy.fr